

Stéphane BERN

Monsieur Paul STOFFEL
Maire de Spechbach
341, rue de Thann
68720 SPECHBACH

Le 15 novembre 2023

Monsieur le Maire,

Vous connaissez sans doute ma passion pour le patrimoine architectural de notre très beau pays, riche et varié. Vous n'êtes probablement pas sans ignorer non plus mon engagement pour la sauvegarde de cette richesse à travers mon métier d'animateur d'émissions de télévision et de la mission Patrimoine que m'a confiée le Président de la République.

Cette passion et cet engagement sont nés en réaction au danger que court notamment le patrimoine bâti rural, suite à certaines décisions fâcheuses prises dans le domaine de l'urbanisme.

Votre village fait partie de cette très belle région du Sundgau, si riche en demeures à colombages, dont certaines ont une vie plusieurs fois séculaire et qui constituent la mémoire patrimoniale de la commune. En juillet 2021, vous avez décidé de faire démolir une belle maison à pans de bois datant, selon mes informations, du 16ème siècle, pour créer un parking, alors que cette maison ancienne était protégée au PLUi. Par une décision du 19 octobre dernier, le Tribunal administratif de Strasbourg, saisi par l'ASMA, a invalidé ce permis de démolir et a transmis sa décision au Procureur de la République de Colmar.

L'ASMA, avec laquelle j'entretiens d'excellentes relations, n'a dans ce dossier pour seul objectif que la reconstruction à l'identique de cette maison ; sa vocation n'est pas de poursuivre pénalement un maire, ni une commune. L'ASMA entretient d'ailleurs des partenariats très suivis avec nombre de communes en Alsace.

Cette reconstruction aura un coût et j'imagine bien que les finances de votre commune sont contraintes. Aussi une collaboration avec l'association, la CeA, avec qui l'ASMA entretient des relations très étroites, la Fondation du Patrimoine, les services territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) ainsi que toutes autres institutions et personnes passionnées par la reconstruction de cette remarquable maison alsacienne âgée de plus de quatre siècles, me semble-t-elle pertinente.

Un tel projet de reconstruction à l'identique pourrait poursuivre un objectif et une démarche pédagogiques et pourrait prendre, par exemple, la forme d'un chantier-école sur le patrimoine et les savoir-faire constructifs alsaciens. Il aurait l'avantage pour la commune de pouvoir obtenir un subventionnement du projet, ne pas grever son budget et surtout d'attirer le regard bienveillant des amis du patrimoine sur votre village. Après avoir signé un permis de démolir, je vous suggère donc de signer un permis pour reconstruire et restituer cette maison à colombages !

Je souhaite, par la présente, vous l'aurez compris, vous encourager à saisir votre conseil municipal de cette proposition que je qualifierais, sans jeu de mot, de constructive et qui permettra, dans un premier temps, de mettre les différents protagonistes autour d'une même table.

Cette décision, si elle était prise, permettrait de sortir de cette situation difficile, pour le plus grand bien du patrimoine bâti alsacien !

Je vous prie d'agrée, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie ASMA

Stéphane BERN
